



Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale



Paris, le 24 septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA FGAF REJETTE L'ACCORD SUR L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Réunies ce jour en Conseil National, 14 des 15 organisations syndicales (CAP police, CSEN : SNE / SNALC / SPLEN-SUP, FAC, FGAF-Finances : SNA-FIP / SNA-FIP, SAFPT, SAPP, SFS, SNAPI, SPS non gradés, UFAS qui composent la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) ont rejeté l'Accord sur l'avenir de la fonction publique - Parcours professionnels, carrières et rémunérations proposé à la signature des organisations syndicales jusqu'au 30 septembre.

Plusieurs raisons motivent ce refus : des mesures qui s'étendent jusqu'à 2020, une augmentation déguisée des points d'indice reposant en fait sur l'intégration d'indemnités déjà existantes, l'absence d'une réelle revalorisation des catégories C et de perspectives d'amélioration pour certains personnels de catégories B, A, et A+.

Pour la FGAF, l'échec prévisible de cet accord démontre une fois de plus l'inefficacité des dispositifs de concertation, pourtant très lourds, mis en place par la loi de juillet 2010 sur le Dialogue social dans la fonction publique.

Contact : François PORTZER, Secrétaire général de la FGAF
tél : 06 13 05 52 42

Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires